## YALIDINE EL DJAZAIR SERVICE

1 Lotissement les vergers Bir Mourad Rais, 16 005, Alger Téléphone: 0982 40 80 80

RC N°: 13B 0986869-00/16 AI N°: 16097109014 NIF N°: 001316098686984 NIS N°: 001316300106759

www.yalidine.com



## **CONVENTION DE TRANSPORT « Economique »**

Numéro de compte client			
Date d'ouverture de compte		Agence	
Informations Client			
Raison sociale			
Nom commercial			
Adresse			
Code postal	Commune	Wilaya	
Numéro de registre de commerce		Identifiant fiscal	
Réprésentée par		Téléphone	
Adresse mail			
Conditions de paiement			
Modalité de paiement	Espèce (	Chèque Viren	nent
Jour de paiement			
Dimanche Lu	ındi Mardi	Mercredi J	eudi
Engagement			
Nombre d'envois par mois	Entre et		
Le client s'engage à expédier mensuellement le nombre mentionné sur cette convention, en contrepartie YALIDINE offre des tarifs préférentiels, avec une période d'observation de trois (03) mois, dans le cas de l'inadéquation entre le nombre engagé et le nombre expédié, YALIDINE s'ouvre le droit de revoir les tarifs selon le nombre expédié.			
Le client reconnait avoir pris connaissance et approuve, les tarifs en annexe et les conditions générales de transport YALIDINE			
Pour Yalidine El Djazair	Service	Pour le	client
Nom & Prénom		Nom & Prénom	
Fonction		Fonction	



## Conditions générales de transport YALIDINE EL DJAZAIR SERVICE

(Version 2022): Aucune modification ou suppression des dispositions des présentes conditions générales de transport sans l'accord écrit de YALIDINE.

Article 01: Objet de la convention: La présente convention a pour objet d'arrêter les conditions d'exécution des prestations de transport des envois confiés par le client à YALIDINE ainsi que l'ouverture d'un compte client qui lui permet l'accès à la plateforme de YALIDINE avec un ID et un mot de passe pour l'impression des bordereaux d'envois ainsi que le suivi en temps réel de son activité.

Article 02 : Durée de la convention : Cette convention est conclue entre le client et YALIDINE pour une durée d'un (01) an, à compter de la date de signature. Elle est reconduite par tacite reconduction sauf si l'une des parties souhaite mettre fin à cette convention en informant l'autre partie 30 jours avant la fin de la durée par mail.

Article 03: Les envois: Les envois sont, les enveloppes, les documents et les marchandises selon les conditions et les restrictions citées dans cette convention.

Article 04: Exécution des prestations: Les prestations de service assurées par YALIDINE sont, la livraison à domicile, la livraison en stop desk, le retour et le recouvrement du contre remboursement C.O.D.

Article 05 : Autorisation de l'expéditeur de l'ouverture de l'envoi avant la confirmation de livraison par le destinataire : Dans le cas où l'expéditeur autorise le destinataire d'ouvrir le colis avant la confirmation de la livraison, YALIDINE décline toute responsabilité en cas de manque, de détérioration du produit et de son emballage.

Article 06 : Echange de produit : Dans le cas d'un échange d'un ou plusieurs produits, demandé par le destinataire et accepté par l'expéditeur, YALIDINE décline toute responsabilité en cas de manque, de détérioration du produit et de son emballage.

Article 07: Préparation de d'envoi: Le client a l'obligation de préparer son envoi préalablement, accompagné d'un bordereau soigneusement renseigné, (raison sociale, adresse, commune, wilaya, numéro de téléphone du client et du destinataire, description de l'envoi, type de service: E-commerce, classique, cahier des charges, soumission, accusé de réception, fragile etc. ...), le poids réel et les dimensions sur notre plateforme en ligne ou au niveau de l'une des agences de YALIDINE, ainsi qu'une facture de route obligatoirement signée, mentionnant la nature et la valeur du produit transmise à YALIDINE. Le client garantit que les informations obligatoires sont correctes et complètes. Le manque d'informations sur le bordereau peut engendrer un retard de livraison ou le retour de l'envoi.

Article 08 : Emballage et étiquetage : Le client est responsable de l'emballage et étiquetage de l'envoi. En cas de non-conformité, YALIDINE décline toute responsabilité de son dommage, détérioration ou retour

Article 09: Déclaration de la nature du produit: Le client est seul responsable de la déclaration de la nature de la marchandise, objet de l'expédition, et s'engage à ne pas remettre à YALIDINE des produits dont le transport par route est réglementé, sans s'y limiter, des produits interdits à la commercialisation, de contrebande, contrefaits, périssables, sous température contrôlée, produits non emballés, articles tranchants, dangereux, toxiques, corrosifs, des animaux, fourrures, des œuvres d'art, des échantillons biologiques, de la drogue, des bijoux, des billets de banques, les cartes bancaires, des devises, des articles choquants, des passeports, des plantes (y compris du tabac brut), des métaux précieux, des prototypes, des articles pornographiques, Articles de valeur élevée, inhabituelles, des matériaux radioactifs, substances infectieuses, des trophées, des armes et des munitions, feux d'artifices, et tout produit explosif, de l'alcool, ou autres marchandises prohibées par les lois, ordonnances ou règlementations applicables en Algérie, YALIDINE s'ouvre le droit de refuser les envois qui ne respectent pas les restrictions ci-dessus.

Article 10: Les responsabilités de YALIDINE: La responsabilité de YALIDINE, à quelque titre que ce soit, est limitée aux seuls préjudices directs justifiés. La notion de préjudice direct justifié exclu notamment l'indemnisation des pertes de chance, des pertes d'exploitation, de production, de profit, de revenu et des gains manqués. La responsabilité de YALIDINE ne peut être engagée pour toute perte ou tout dommage lié à un cas de force majeure. Les envois peuvent être effectués par collecte chez le client par les moyens de YALIDINE ou par un prestataire externe, ou par dépôt au niveau des agences de YALIDINE. Pour les envois au-delà de 30 kg, les délais de livraison risquent d'accuser un léger retard dû à la manutention. Le client et son destinataire bénéficient d'un délai maximum de 10 min d'attente par l'agent de YALIDINE lors de la collecte ou la livraison. L'envoi est sous la responsabilité de YALIDINE qu'à partir de la collecte jusqu'à sa livraison. Pour chaque envoi, 3 tentatives de livraisons doivent être réalisées par YALIDINE tout en informant le client par un email envoyé pour chaque tentative de livraison. Au cours des 3 tentatives il est dans l'obligation de YALIDINE d'informer le client de la situation afin d'intervenir et de donner une solution à son envoi via un e-mail automatique ou un appel téléphonique. Après la 3éme tentative si l'envoi reste sans solution, le retour de l'envoi sera systématique et payant. La livraison au niveau des points de relais de YALIDINE (STOP DESK): le délai de récupération des envois par le destinataire du client est 3 jours maximum, dépassant ce délai, YALIDINE procède systématiquement au retour payant de l'envoi au client.

Article 11: Récupération des colis retour par le client : le client a l'obligation de récupérer les colis retour non livrés et stockés chez YALIDINE dans un délai maximum de 10 jours, dépassant ce délai, YALIDINE s'ouvre le droit de facturer le stockage à 10 DA par colis par jour, dépassant le délai de 365 jours après la date de retour, YALIDINE décline toute responsabilité et aucune réclamation n'est recevable après ce délai.

Article 12: Réclamation de la perte ou de dommage de l'envoi : Le client devra formaliser sa réclamation de perte ou de dommage de son envoi par mail dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'envoi, après évaluation, recherche et enquête, YALIDINE procède au remboursement 30 jours après la date de réception de la réclamation, YALIDINE remboursera le montant déclaré par le client sur la facture de route citée dans l'article 07 de ces conditions générales de transport.

Article 13: Délais de livraison: YALIDINE s'engage à respecter le planning de livraison préalablement défini selon le zoning sauf cas de forces majeures. Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'une commune est desservie selon le planning préalablement transmis par YALIDINE, les délais de livraison des différents services de YALIDINE sont donnés à titre indicatifs et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel.

Article 14: Paiement à la livraison et recouvrement en contre remboursement (COD): Le montant maximum des objets de correspondance et des colis postaux envoyés contre remboursement est fixé à : - pour les objets de correspondance : cent mille dinars algériens (100.000 DA), - pour les autres objets de correspondance cinquante mille dinars algériens (50.000 DA) et pour les colis postaux : cent cinquante mille dinars algériens (150.000 DA).

Article 15: Tarif de la prestation: Les tarifs applicables aux prestations, les frais, de livraison, de retour et de recouvrement effectués par YALIDINE sont en H.T selon la destination et le poids le plus élevé entre le poids réel et le poids volumétrique, Poids volumétrique= Longueur(L) en m x largeur(l) en m x hauteur(h) en m x 200, le poids facturé est arrondi au demi-kilo inférieur. YALIDINE s'ouvre le droit de réviser les tarifs à n'importe quel moment en informant le client 30 Jours avant leur application, Le client déclare avoir lu et approuvé les tarifs applicables selon le nombre d'envois mensuel engagé et négocié avec YALIDINE. En cas d'inadéquation entre le nombre engagé et le nombre réalisé durant la période d'observation de trois (03) mois consécutifs, YALIDINE s'ouvre le droit d'appliquer les tarifs selon le nombre d'envois réalisé. Les conditions générales de transport YALIDINE se trouvent sur les bordereaux d'envois, sur les conventions et peuvent être changées par YALIDINE à tout moment.

Article 16 : Pesage et dimensionnement des envois : YALIDINE se réserve la possibilité de vérifier le poids et les dimensions indiqués par le client et de rectifier toute erreur en procédant au re-pesage et au redimensionnement des envois.

Article 17: Paiement des prestations: Le client s'engage à payer les prestations dans le délai de 15 jours contre une facture, Cette dernière est considérée comme facture définitive après trois jours ouvrables de la date de réception. Dans le cas où les frais d'envois seront payés par le destinataire par instruction de l'expéditeur et en cas du refus de paiement du destinataire au moment de la livraison, l'expéditeur demeure responsable du paiement des frais d'envoi.

Article 18: Récupération des montants de recouvrement par le client: Le client a l'obligation de récupérer de la part de YALIDINE les montants de recouvrement du contre remboursement dans un délai maximum de 15 jours, dépassant ce délai, YALIDINE se réserve le droit de procéder à la remise du montant selon son planning avec un délai ne dépassant pas six mois.

Article 19: Cas de forces majeures: YALIDINE ne sera pas responsable de ses obligations, si le manquement est dû à un événement de force majeure. Est considéré comme événement de force majeure, tout événement à caractère irrésistible, imprévisible et extérieur à la volonté de YALIDINE, ce dernier doit en informer le client immédiatement par email ou téléphone de la survenance dudit événement, en précisant les circonstances qui l'affectent, et si possible la durée de suspension de l'exécution de ses obligations. La relation sera suspendue pendant la durée de la force majeure. YALIDINE s'engage à tout mettre en œuvre afin de rattraper le temps perdu, dès la disparition de l'événement de force majeure.

Article 20 : Historique de l'activité du client dans le système YALIDINE : YALIDINE s'engage à sauvegarder l'historique de l'activité et le suivi des numéros de bordereaux du client dans son système pendant une durée de six mois (06), au-delà de ce délai YALIDINE décline toute responsabilité.

Article 21: Protection des données: YALIDINE s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles. La communication à YALIDINE des données du client et de son destinataire est nécessaire et indispensable à l'exécution des prestations. YALIDINE pourra également utiliser les données pour les finalités suivantes: la communication de nature commerciale tel que l'envoi de newsletters, d'offres promotionnelles et l'évaluation du niveau de satisfaction des clients au moyen, notamment, d'enquêtes de satisfaction (par mail ou par téléphone). Les données seront conservées pour des durées adaptées et conformes aux délais de conservation en vigueur.

Article 22: Résiliation: En cas de manquement grave du client à ses obligations, YALIDINE mettra en demeure le client par mail, dans le cas où le client ne répond pas dans un délai de 24 heures, YALIDINE fermera le compte du client et ce dernier n'aura plus d'accès à la plateforme.

Article 23: Litige: En cas de litige de toute nature que ce soit sera réglé à l'amiable entre les deux parties, après 30 jours, si le règlement à l'amiable demeure infructueux, l'action judiciaire pourra être engagé au niveau du tribunal compétent, les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit algérien et de la compétence exclusive des juridictions algérienne. Les langues de cette convention sont en Arabe ou en français.

## YALIDINE EL DJAZAIR SERVICE

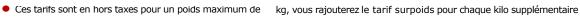
**Département commercial** Zone d'activité Kaidi Lot 52, Bordj El Kiffan, 16 223, Alger Téléphone: 0982 40 80 80

www.yalidine.com

**Tarifs** 

Client

Départ



• Les frais de recouvrement en contre remboursement sont de % du montant recouvré

• Le poids facturé est le plus grand entre le poids réel et le poids volumétrique, ce dernier est : (Longueur (m) x Largeur (m) x Hauteur (m)) x 200

• Ces tarifs Préférentiels sont offerts pour un engagement du client pour un nombre d'envois mensuel, entre et ,en cas d'inadéquation entre le nombre engagé et celui expédié durant 3 mois, YALIDINE s'ouvre le droit de revoir les tarifs